

---

ALISSA COOPER : ... pas d'interprétation d'arabe ou de russe pour cet appel. Et que – bien que l'appel soit programmé pour durer deux heures, l'interprétation du chinois va durer 90 minutes parce qu'on a une seule interprète de chinois. Donc, on s'excuse également de ce petit inconvénient.

Vous voyez à ce point-là sur l'écran l'ordre du jour pour cet appel. Notre but principal est de pouvoir conclure nos travaux sur les documents que nous avons commencés à élaborer pour cette période de commentaires publics. Donc, comme vous voyez sur l'écran, on a le point # 1 d'abord, la proposition consolidée, qui comprend le rapport de l'ICG, le résumé exécutif, le document du [site Web] de la consultation publique, la matrice des questions fréquentes et puis présentation, le plan de communication et l'approbation des procès-verbaux.

Si on a le temps, on pourrait commencer à avoir cette présentation des séminaires Web qui sont prévus la semaine prochaine. Et puis, bien sûr, la discussion du plan de communication va également dépendre de la possibilité qu'on ait le temps à la fin de l'appel. Et si le temps le permet, on verra également si on est en mesure d'approuver les procès-verbaux.

Y'a-t-il des commentaires sur l'ordre du jour?

Oui, Manal, vous avez la parole.

MANAL ISMAIL : Merci, Alissa. Je voulais simplement demander si on a une date butoir pour les questions fréquentes. Quelle serait cette date limite pour

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

---

envoyer ces questions fréquentes? Je ne vois pas cela sur l'ordre du jour...

ALISSA COOPER :

Oui, c'est une bonne question. Il me semble que puisqu'on n'a pas énormément de temps, si on a le temps pendant cet appel, on pourrait essayer de définir cette liste de questions fréquentes et voir quelle est la priorité qu'on peut établir pour ce travail. Mais étant donné que la FAQ circule déjà au sein du groupe depuis un moment, j'espère que tout le monde aura eu le temps de la lire, de l'évaluer, pour qu'on puisse conclure ce travail à travers la liste de diffusion. Donc, la semaine prochaine à peu près, vers la moitié de la semaine prochaine. On verra qu'est-ce qu'on conclut aujourd'hui le long de cet appel et on décidera de la date butoir. Peut-être que ça pourrait être vendredi de la semaine prochaine, et donc essayer de conclure ce travail d'élaboration de la liste vers la moitié de la semaine. Ça vous convient?

MANAL ISMAIL :

Oui, c'est tout à fait correct.

Je vois que notre ordre du jour pour aujourd'hui est assez audacieux, assez ambitieux, on va dire. Donc, oui, on pourrait très bien conclure ces travaux à travers la liste de diffusion.

ALISSA COOPER :

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH :

Bonjour à tous. Comme j'ai dit lors de notre dernier appel, lors de la réunion du CCWG, j'ai discuté de l'indépendance du CWG, de l'ICG et du CCWG avec Keith Drazek, et les différents groupes ont publié des déclarations sur l'impact de l'ICG pour dire que l'ICG pourrait publier une déclaration disant qu'ils ont veillé à assurer que le travail soit indépendant des autres, et dire qu'ils ont essayé autant que possible d'avoir des travaux sur le budget, voir si on pourrait avoir des conséquences directes sur le budget d'IANA dans d'autres situations aussi. Donc, déjà ça d'une part.

Et d'autre part, les deux dernières semaines, on a fait beaucoup de modifications aux différentes activités et aux méthodologies de travail avec le CCWG. C'est à la dernière minute qu'on reçoit toujours d'autres informations! Même aujourd'hui on a vu que cela avait changé. Au début de la proposition des commentaires publics, on devrait voir que le CCWG a effectué son travail en même temps que la proposition du CWG et dire qu'il pourrait y avoir une certaine nécessité de réviser notre travail, d'examiner ce qu'il pourrait être nécessaire de faire. Donc, on devrait peut-être ajouter une phrase au début de notre rapport, soit dans le résumé, soit au début pour déclarer que l'indépendance du travail des différents groupes a été garantie.

Pour que ce soit clair, pour que l'on ajoute une phrase, si vous voulez que je collabore avec vous pour la réviser, je pourrais bien le faire, bien sûr. C'est juste une phrase.

---

ALISSA COOPER : Merci, Kavouss. Nous allons examiner le document – le texte du document et le premier point de l’ordre du jour pour voir où on pourrait associer cette phrase-là, on y regardera par la suite.

Michael, allez-y.

Michael, si vous êtes en train de parler, on ne vous entend pas.

Bien, voilà. On vous entend maintenant. Allez-y.

Y’a-t-il d’autres remarques sur l’ordre du jour?

Alors, on va maintenant passer à la proposition consolidée. Je vais essayer de partager mon écran avec vous.

Est-ce que vous voyez la proposition sur l’écran en ce moment?

Vous voyez la proposition?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : C’est tout petit...

ALISSA COOPER : C’est mieux comme ça?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Oui, beaucoup mieux. Merci.

ALISSA COOPER : Parfait.

---

Alors, la version que nous voyons en ce moment – on a envoyé beaucoup de courriers ces derniers deux jours, mais il y a 24 heures, on s'était dit qu'on allait essayer d'avoir des versions communes avant l'appel pour que tout le monde ait des versions communes des documents, qu'ils aient tous lus, qu'ils aient la même compréhension avant l'appel. Et j'ai vu que Jari et Paul avaient apporté des modifications de toute façon à la dernière minute, dans le dernier deux heures, on va dire. Donc, nous travaillons sur la version qui a les ajouts de Paul et de Jari. De toute façon, il y a des commentaires qu'on a conservés, d'autres versions du document... et donc, voilà la version que nous voyons en ce moment sur l'écran.

Ce que je voudrais faire est de faire des essais sur une différente version du document pour voir s'il y a des points à ajouter, des propositions que vous voudriez faire pour voir que tout le monde est d'accord avec cette version que nous faisons circuler en ce moment.

On pourrait commencer maintenant par la section # 1. C'est l'introduction.

Y'a-t-il des remarques à faire?

Bien. Je pense qu'on peut maintenant passer à la partie # 2, qui est le résumé du processus. Il me semble qu'il y avait des commentaires... Oui, Martin, allez-y.

MARTIN BOYLE :

Merci, Alissa.

---

Je m’excuse, je n’ai vraiment pas été actif à l’élaboration de ce document. Et je tiens à remercier les collègues qui ont collaboré pour le préparer. Je suis assez satisfait du résultat. Mais dans différentes parties du document, et dans cette section en particulier, il me semble que la rédaction a tendance à être un peu défensive ou même négative. Donc, on a fait nuance, par exemple, dans le paragraphe qu’il y avait sur l’écran – pardon, mais je vois l’image trop petite et j’ai du mal à lire...

C’est dans le paragraphe # 4. On dit que l’ICG est conscient que certaines parties pourraient s’attendre à, etc. Je n’arrive pas à lire le document en bleu qui apparaît sur la marge de droite, mais il me semble que si on commence à expliquer de manière négative, comme c’est le cas ici, on est un peu trop défensif dans notre approche de la question. Et si je ne me trompe, on a tous reconnu qu’il y avait une meilleure manière d’aborder cela. Donc, je préférerais utiliser une formulation, une rédaction qui dise quelque chose du type « L’ICG croit que la proposition doit refléter les opérations actuelles et travailler avec les communautés multipartites et les communautés opérationnelles créées pour chacune des fonctions. » Quelque chose de ce type. Vous voyez – parce que cela justifie un peu l’adoption de l’approche. Au lieu de commencer à travailler à partir du — supposer que les personnes pourraient s’attendre à avoir quelque chose d’autre qui ne sera pas sur le document ou qu’il ne le sera pas forcément.

J’ai également un autre commentaire à faire sur le dernier paragraphe de cette partie, de la section # 2, là où on dit que la proposition consolidée devrait être considérée comme un ensemble. Je pense que l’on devrait plutôt expliquer ce que nous avons fait et parler de la cohérence du document consolidé parce qu’il me semble que nous

---

croyons que les différentes propositions peuvent travailler en chronicité, qu'ils peuvent générer cette synergie qui est une approche beaucoup plus positive, il me semble. Donc, on devrait peut-être expliquer, transmettre ceci.

Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Martin,

Je vois qu'il y a beaucoup de commentaires par rapport à ce texte qui soutiennent ce que vous avez dit.

Paul est la personne qui suit sur la liste de participants.

Paul, vous avez la parole.

PAUL WILSON :

Merci, Alissa.

Je suis plutôt d'accord avec ce que disait Martin. C'est vrai que des fois, on est un peu défensif ou négatif, même. Bien que sa remarque sur à quoi les parties pourraient s'attendre n'est pas nécessairement un de ces cas, peut-être – je dirais que cela pourrait s'appliquer aux différentes modifications qui ont été apportées. Parce que l'approche était censée inciter les différentes sous-parties du document... cela a été indiqué à l'ICG comme instruction. Si l'ICANN nous a transmis ses contributions qui proposaient cette approche en trois parties à travers les différentes communautés, ce dont on parle dans ce paragraphe,

---

pourraient peut-être mieux expliquer, si on donnait un peu de contexte, sur l'approche des trois propositions indépendantes. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Paul.

Ce serait peut-être donc sensé de parler ce qu'on avait discuté sur la liste de diffusion. Cette possibilité d'essayer de modifier la proposition d'abord et puis essayer d'utiliser ce travail pour le résumé analytique et pour le rapport, ce serait donc sensé de travailler avec ce matériel que Paul nous avait fourni sur le résumé analytique et dans le texte qui avait été envoyé pour la proposition elle-même. Donc, on aurait pu évaluer cela avec les trois communautés dans les différentes propositions et ajouter cela au résumé analytique aussi. Peut-être qu'on pourrait essayer de transmettre cela pour que tout le monde le voie et avoir d'autres informations ou attirer l'attention des personnes sur ce point-là pour nous assurer que tout le monde soit d'accord.

Oui, Kavouss, allez-y.

Kavouss, si vous parlez, on ne vous entend pas. Je vois que vous avez des difficultés techniques.

Alors, ce qu'on va faire est d'essayer de décider un peu tout en marquant ce point-là...

Bien. Alors, maintenant, nous avons déjà tous les points de la section # 2. Ils pourraient ne pas être dans l'ordre, mais nous avons en tous cas éliminé le texte qui posait problème. Et le texte que Paul nous a envoyé pourrait être peaufiné pour assurer que tout le monde est d'accord avec



---

cette version. Donc, c'est ce qu'on prévoit de faire pour cette partie. On essaie de conclure cela immédiatement après l'appel et donner le temps aux différents membres du groupe pour que tout le monde ait le temps de lire.

Je vois une suggestion de Jean-Jacques qui devrait être correctement enregistrée. Donc, Jean-Jacques, si vous voulez prendre la parole pour expliquer votre proposition, allez-y. Ce serait bien d'expliquer ce que vous vouliez que l'on fasse.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Alissa.

Dans le résumé du processus, on a une version et cela devrait être envoyé aux communautés opérationnelles. Il me paraît que la formule de rédaction semblait être une amélioration par rapport à ce que l'on avait, mais on pourrait dire que le processus d'élaboration de la proposition a été élaboré en fonction de ce que pensaient les communautés opérationnelles.

ALISSA COOPER : Merci. Il me semble que l'on pourrait peut-être intégrer ce que vous venez de proposer au texte que l'on a sur l'écran.

Donc, voilà. Afin de bien refléter les différentes fonctions, les trois communautés opérationnelles ont été demandées de présenter leur proposition séparée. Alors, ce serait bien si tout le monde voulait – pourrait s'exprimer.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Oui...

ALISSA COOPER : Attendez, je vois que Joe veut prendre la parole. Allez-y.

JOSPEH ALHADEFF : Oui, je voulais dire que je suis d'accord avec ce que disait Jean-Jacques. Dans la même phrase, on pourrait dire que si la proposition était correctement ancrée sur le travail et sur l'avis des trois communautés opérationnelles que l'élaboration ou la rédaction des trois propositions a été fondée sur le travail des communautés et donc, cela transmettrait ce concept que l'on a travaillé avec les opérations plutôt que de dire que c'est eux qui l'ont rédigé directement.

ALISSA COOPER : Alors, [peu clair 0:24:14] que vous voulez ce mot, « ancré » ou « fondé ».

JOSEPH ALHADEFF : Là on parle de la délégation – je pense que c'est fermement lié à la délégation, à ce travail qui a été délégué aux communautés. Je préférerais cela plutôt que « délégué ».

---

ALISSA COOPER : Oui, maintenant on parle de « fondé »; avant, on avait « délégué » dans la même phrase. Alors, est-ce que vous voulez « fondé sur » et « ancré sur »?

JSOEPH ALHADEFF : Non, non. Je ne savais pas que vous aviez « fondé sur » sur la même phrase : je pensais que c'était deux paragraphes séparés.

ALISSA COOPER : Donc, peut-être qu'on pourrait revenir en arrière, revenir à « délégué »...?

JOSPEH ALHADEFF : Non, je pense que « fondé » est plus correct.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Alors, on biffe ce que dit Jean-Jacques...

ALISSA COOPER : D'accord.  
Y'a-t-il d'autres remarques là-dessus?

KAVOUSS ARASTEH : Alissa, vous me voyez? Je lève la main.

---

ALISSA COOPER : Oui, je vois que vous êtes de retour, Kavouss.

Vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je voulais reprendre ce que disait Martin. Il me semble qu'il faudrait que l'on maintienne le texte et la rédaction et les termes utilisés dans notre charte. Donc, la charte parle de proposition consolidée, il faut voir quels sont les termes utilisés pour parler de cela dans notre charte et reprendre cette terminologie. Je suis d'accord, maintenant, par rapport à « délégué », mais au lieu de parler de travail « délégué », on pourrait peut-être parler de travail « assigné ». On parle de l'ICG comme entité de coordination des activités. Je crois qu'il contrôle...

Et je pense qu'« ancré » est un mot un peu trop fort. Donc, on va dire qu'on leur a assigné ce travail, qu'ils ont rédigé une proposition préliminaire et qu'ils nous l'ont envoyée.

ALISSA COOPER : Merci.

KAVOUSS ARASTEH : Et j'ai une autre question par rapport à ce résumé. Je l'ai mise dans le commentaire. Je ne sais pas si vous l'avez prise en compte. C'est dans le deuxième paragraphe, là où il y a une correction. Donc, il y a le Comité permanent des parties prenantes. Donc, je ne sais pas si ce sont deux entités, mais je crois qu'il faudrait que ce soit similaire dans les deux

---

cas. On n'a pas un comité permanent des parties prenantes et un comité permanent des clients.

ALISSA COOPER :

Oui, tout à fait. J'ai vu qu'il y avait un problème, mais je crois que c'est dans la section suivante. Donc, nous y arriverons dans quelques instants.

Donc, je crois que pour ce qui est de la question de ces paragraphes un peu trop compliqués et [peu clair 0 :27 :54]. Mais avant de passer à la section # 3, nous avons discuté de changer l'ordre des différentes parties de la proposition. Moi, je suis tout à fait pour les laisser telles quelles. Du point de vue du format parce que c'est compliqué de tout changer, de renuméroter les paragraphes, etc., mais je crois aussi que l'intention de la proposition est dans la partie # 1, donc la partie principale.

Alors, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on laisse l'ordre tel quel ou est-ce que, vraiment, vous pensez qu'il faille changer l'ordre à ce point de la discussion?

Bon, il semblerait que les gens soient d'accord pour conserver l'ordre établi. Alors, je vais simplement m'assurer de sortir des commentaires de tout ce qui est passé en revue...

Alors, le Secrétariat doit noter le commentaire d'Alan, il y a une erreur dans le diagramme : le pourcentage n'est pas le bon si on le met en lien avec le chiffre.

Joe, allez-y.

JOSEPH ALHADEFF :                    Merci, Alissa. Pour moi, l'ordre, on peut le conserver, mais c'est la première phrase du résumé sur la proposition qui dit que les propositions sont identifiées telles qu'elles sont reçues. Donc, l'impression, c'est qu'on a l'impression qu'on les a reçues dans un ordre précis. Ce n'est pas du tout cela. Ce n'est pas l'impression selon laquelle c'était les dernières propositions reçues, mais c'est ce mot, « tel que reçu », qui doit être changé. Ce n'est pas une question d'ordre dans le temps. Je crois que ce petit – donc, « tel que reçu » a un peu une implication de temporalité qui n'est pas nécessaire.

ALISSA COOPER :                    C'est vrai, Joe. Maintenant, je pense que la phrase d'après clarifie ceci.

Alors, passons à la section # 3, à moins qu'il y ait une autre main levée...

Alan, je crois.

ALAN BARRETT :                    Alors, ma main est levée pour la section # 3.

ALISSA COOPER :                    Justement, passons à la section # 3.

Alors, allez-y, Alan, vous pouvez participer puisque nous sommes passés à cette section.

---

ALAN BARRETT : Très bien. Alors, au paragraphe 9, nous disons que les propositions sont reproduites sans changement de l'ICG, mais en fait, nous avons sans doute changé des paragraphes, nous avons ajouté des sections, des numéros de section, donc je ne sais pas si ce sera juste.

Donc, sans changement par l'ICG, si ce n'est les questions de mise en page et de numéro de paragraphe.

ALISSA COOPER : Merci. Effectivement, vous avez raison.

Martin, allez-y.

MARTIN BOYLE : Merci, Alissa.

Alors, je crois qu'il s'agit du paragraphe 10. Le paragraphe suivant, donc. À la fin du paragraphe, il y a la phrase qui dit : « Ces dispositions s'appliquent aux fonctions de noms uniquement. » Et pour la personne qui lit ceci pour la première fois, je crois qu'elle pourrait être amenée à penser que ces dispositions ne sont pas acceptées peut-être par les deux autres communautés. Ce qui peut être vrai, c'est sûr. Mais encore une fois, pour en revenir à ce qu'on disait dans la section 0, je crois qu'il est important d'être aussi positif que possible. Donc, je souhaiterais que nous fissions des déclarations selon lesquelles ces dispositions sont cohérentes avec les méthodes ou les approches adoptées plutôt que de laisser cette phrase telle quelle qui est un petit peu... un petit peu... comment dire... qui a certaines implications. Les gens pourraient lire le reste du document en pensant qu'il y a un problème de cohérence.

---

Alors, j'ai également un commentaire par rapport à la section suivante. Alors, je ne sais pas si vous souhaitez d'abord répondre à ce que je viens de présenter...

ALISSA COOPER :

Oui. Alors, je crois que l'idée dans cette phrase, c'était qu'en fait, la révision qui avait été faite par l'IFR s'appliquait aux fonctions de noms uniquement. En fait, c'était la moitié de la phrase qui existait et l'autre moitié a été perdue. Je ne sais plus exactement quelle était l'intention de base, mais l'intention n'était certainement pas de séparer les choses, mais c'était de parler de l'ampleur de ce que le CFE et l'IFR prenaient en considération. Et donc, l'idée, c'était que les révisions qu'ils avaient effectuées en termes de performances considéraient les performances des fonctions de noms et pas des autres fonctions.

Donc, est-ce que c'est ce que vous comprenez?

MARTIN BOYLE :

Oui, je suis d'accord, mais pour moi – le risque, c'est que les gens comprennent que la fonction des noms soit incompatible avec les autres. Il me semble qu'il manque quelque chose ici. Donc, dans le deuxième paragraphe de ce résumé sur les propositions, il se termine avec cette phrase qui dit : « Cela ne s'applique qu'aux fonctions des noms. » Oui, c'est vrai, mais il me semble qu'il manque quelque chose. C'est vrai que cela s'applique peut-être uniquement aux fonctions de noms, mais cela ne veut pas dire qu'il y a incompatibilité. Donc, voilà pourquoi je suggère de dire que ces dispositions s'appliquent



---

uniquement aux fonctions de noms, mais elles sont cohérentes avec les autres propositions.

ALISSA COOPER :

D'accord. Donc, si on clarifiait ceci, peut-être en se débarrassant de cette phrase, je ne sais pas, mais en rajoutant plus haut des fonctions de noms. Effectivement, éliminer ces mots-là résoudrait le problème pour moi.

Qu'est-ce que vous en pensez de ça? Parce que je pense qu'il est important d'être précis en termes d'ampleur du projet. Pour moi, les processus – les différents processus ne sont pas incompatibles. Et comme Jari l'a dit, c'est une question de couches, c'est différentes couches de révisions, de différentes fonctions. Mais cela ne crée pas d'incompatibilités.

Alors, est-ce que cela vous conviendrait? Ce que je viens de faire...

Donc, si vous lisez la dernière phrase, voilà à quoi cela ressemblerait.

MARTIN BOYLE :

Oui, on fait pas mal... Ma seule préoccupation, c'est que nous avons un document qui, pour certaines personnes qui vont le lire pour la première fois, va devoir ne pas communiquer certaines choses, certaines impressions, disons. Donc, il ne faut pas que les gens soient menés à penser que s'il existe un problème, cela n'est pas la même chose que dans les autres fonctions.

---

Donc, de tout à fait — ce que l'on vient de faire là, donc, il fait référence à un petit avant; c'est mieux...

ALISSA COOPER :

Merci. Très bien.

Je crois que c'est important. La description des autres propositions explique également leur processus de révision, donc chacune a certaines caractéristiques. Donc, je crois que cela – dans l'ensemble, cela résout votre problème.

KAVOUSS ARASTEH :

Alors, avant de faire des changements, je crois qu'il serait bien d'écouter toutes les interventions. Parce qu'en fait, moi, j'avais une proposition non pas de changer, mais d'effacer le dernier paragraphe qui dit que cela n'est que pour les fonctions, etc., etc. En fait, la partie # 1 a déjà été expliquée en détail dans les propositions combinées. Donc, ce n'est pas la peine de tout répéter dans ce résumé. La discussion que nous venons d'avoir aurait pu être résolue simplement en éliminant tout ce paragraphe.

Donc, moi, je pense qu'il faudrait que vous attendiez pour faire les changements d'avoir écouté tout le monde.

Alors, je vous demande de ne pas changer les paragraphes sans avoir écouté tout le monde. Parce que sinon – en fait, moi, je pense que ce paragraphe n'ajoute aucune valeur.

---

Alors, par rapport à la phrase que vous avez changée qui devient donc « le Comité permanent des parties prenantes », etc., on n'a pas ceci. On a donc « le Comité permanent des clients ». Et donc là, dans la proposition du nommage, vous avez le CFC, c'est tout. Donc, on devrait avoir une seule définition et non pas plusieurs définitions, sinon le lecteur va être perdu.

Donc, la première chose, c'est de ne pas changer des phrases trop rapidement. Voilà. C'est ce que je vous demande. Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Kavouss.

Je pense qu'il va y avoir une réponse à ceci. Donc, pour l'instant, je le laisse tel quel.

Par rapport au deuxième point, la question des IFRs multipartites, du processus de révision de l'IANA, donc ceci est – en fait, ce sont des termes qui ont été pris dans les propositions, donc ce n'est pas quelque chose qui a été inventé. C'est exactement comme ceci que c'est référencé dans les documents. Alors, de quelle partie...

KAVOUSS ARSTEH :

Non, non, ce n'est pas du tout celle-ci, c'est l'autre partie – c'est au paragraphe 11. « Un comité permanent de parties prenantes et d'experts » — non, non, ce n'est pas du tout ce que vous venez de surligner. C'est ensuite, au paragraphe 11, vous avez à la dernière ligne « un comité permanent de parties prenantes et d'experts ». Nous n'avons pas ceci. Nous avons un CFC. Nous avons un comité permanent

---

de clients, mais pas de parties prenantes ni d'experts, etc. C'est ça qui pose problème.

ALISSA COOPER :

Merci.

Alors, Martin, est-ce que vous pourriez clarifier ce point? Parce que ceci vient de votre évaluation de la proposition. Est-ce que ça devait être CFC? Moi, je ne sais pas exactement à quoi ça correspond justement ceci. Est-ce que c'est le CFC – on y reviendra.

En attendant, j'aimerais passer la parole à Joe.

JOSEPH ALHADEFF :

Alors, si nous souhaitons conserver le paragraphe 10 tel qu'il était, une option serait à la fin de la phrase serait de rajouter — ces processus de révisions se focaliseront sur la communauté des noms. Ce n'est pas la question du — en fait, la difficulté a été créée par le « seulement ».

Maintenant, l'intention dans ce résumé, ce n'est pas d'inclure les conclusions que nous avons faites, ce sont simplement des déclarations sur les propositions, sur ce qu'elles ont dit. Et nous en parlons après dans le document. Donc, voilà pourquoi nous avons un résumé analytique qui donne un petit peu la vision générale en quelques étapes pour que les gens ne prennent pas les choses hors contexte et donc, pour que lorsqu'ils lisent, eh bien, ils voient la vue d'ensemble. Donc, introduire des conclusions de compatibilité dans un résumé analytique, cela ne fonctionnerait évidemment pas.

---

ALISSA COOPER :                    Merci, Joe.

  Xiadong?

XIADONG LEE :                    Est-ce que vous m’entendez?

ALISSA COOPER :                    Oui, nous vous entendons.

XIADONG LEE :                    J’ai deux commentaires. En termes des conventions de services, nous utilisons d’abord « conventions de services » et après « demande de conventions de services ». Donc, il me semble qu’il y ait un problème de termes [peu clair 0 :44 :07].

  Nous parlons également du PTI comme filiale de l’ICANN tout en haut dans le paragraphe 10. Si le PTI est une filiale de l’ICANN, ce n’est plus du tout un mécanisme indépendant, donc cela n’est pas très clair pour moi cette phrase comme quoi le PTI est une filiale de l’ICANN. Je ne sais pas si – il serait peut-être bien d’enlever cette partie-là [peu clair 0 :44 :57] donc une filiale de l’ICANN, je ne sais pas...

ALISSA COOPER :                    Merci, Xiadong.

  Oh, vous n’avez pas terminé, excusez-moi.

---

XIADONG LEE : Non, non, c'est tout. C'est bon.

ALISSA COOPER : Encore une fois, je crois que ceci est tiré directement de la proposition. Le terme officiel utilisé, c'est « filiale de l'ICANN ». Donc, société affiliée. Donc, je crois que comme il a déjà été suggéré, il nous faut rester proches du texte d'origine. Personnellement, je pense que maintenir cette expression est important parce que sinon, comme on l'a déjà dit, les gens vont lire ceci sans même savoir qu'il s'agit de la filiale de l'ICANN. Donc, je crois qu'il est important de laisser ces termes et les réserver tels qu'ils sont proposés dans la proposition.

XIADONG LEE : D'accord, je suis d'accord. Je comprends si cela fait partie de la proposition effectivement.

ALISSA COOPER : Alors, Martin, allez-y.

MARTIN BOYLE : Merci, Alissa. Bon, moi, j'ai mon propre commentaire par rapport à ce paragraphe, mais ce que je devrais faire, c'est déjà de répondre à Kavouss et à son commentaire en ce qui concerne le Comité permanent.

Si vous regardez le paragraphe 11-4 de la proposition combinée, donc à la page 47 du document, on y parle de l'autorisation des changements, non seulement des changements au contenu, mais aussi au texte. Et donc, ce qui avait été recommandé, c'est justement ce Comité

---

permanent de parties prenantes qui serait créé et s'occuperait de certains problèmes et qui donnerait un petit peu les bases de la consultation et en fin de compte, des recommandations au Conseil de l'ICANN à des fins d'approbation. Et ensuite, il y aura une communication à d'autres communautés, si ces communautés souhaitaient apporter des changements. Donc, ceci est un petit peu vague parce qu'il est très difficile d'imaginer quels seraient les résultats, mais – cela existe, ce Comité permanent de parties prenantes et d'experts pour cette fonction unique. Donc, pour les changements opérationnels...

ALISSA COOPER :

Martin, je vous interromps. Est-ce que vous pouvez nous redonner le numéro du paragraphe.

MARTIN BOYLE :

Je ne peux pas vous donner le nombre exact parce que je ne suis pas encore arrivé à ce niveau dans le document, mais je crois que c'est 11-49, me semble-t-il. Donc, on commence à parler de la zone racine... 11-52 peut-être... changements de l'architecture de la zone racine. Et ensuite, il y a – oui, c'est ça, l'après-transition, donc 11-55 à 58... et effectivement, 58, donc on voit qu'on y parle d'un comité permanent. Donc, voilà. C'est de là que cette expression vient. Et je peux vous donner les références un peu plus tard dans la matinée par rapport à ceci.





---

ALISSA COOPER : D'accord, je suis d'accord.

Alors, revenons maintenant à la suggestion de Joe. Donc, voilà... c'est ce qu'il fallait faire...

Alors, Joe suggérerait de trouver un compromis ici et donc de modifier un petit peu – pour revenir sur ce que disait Kavouss...

Alors, si nous revenons ici, si nous changeons la manière dont les choses sont exprimées. Donc, je vois que cela fonctionne : Kavouss vient de me le dire dans le chat.

Martin, est-ce que cela fonctionne pour vous également?

MARTIN BOYLE : Ce n'est pas extraordinaire, mais je veux bien accepter cette proposition.

ALISSA COOPER : Merci.

Alors, je vois une main levée. Est-ce que c'est un nouveau commentaire, Xiadong?

XIADONG LEE : Non, non, non, je n'ai pas de commentaire. Merci.

---

ALISSA COOPER : D'accord. Donc, nous allons passer – il ne nous reste que très peu de temps. Je crois que tous les autres commentaires dans cette section, nous en sommes – nous les avons traités, pardon. Nous avons inséré le diagramme...

Joe, allez-y. vous avez quelque chose à dire?

JOSEPH ALHADEFF : Oui, une petite note rapide. Pardon. La suggestion de Kavouss sur la note de bas de de page dans la section, les gens ne vont pas passer à cette section. On pourrait mettre entre parenthèses une petite référence, par exemple « entité différente que le Comité permanent de clients ». Comme ça, les choses sont claires : il y a deux comités permanents. Parce qu'on ne va pas demander aux gens de se plonger dans le document dans tous les détails. Donc, peut-être d'insérer simplement cette clarification au même endroit, ce serait mieux.

ALISSA COOPER : Oui, il n'y a aucun problème là-dessus.

Je ne sais pas si des gens ont des préférences...

KAVOUSS ARASTEH : Oui, je suis tout à fait d'accord. Oui, c'est une bonne option.

ALISSA COOPER : Très bien. Alors, maintenant, nous allons parler du diagramme.

---

Est-ce qu'il y avait des gens qui avaient la main levée?

Martin, allez-y.

MARTIN BOYLE :

Oui.

Désolé, mais lorsque je suis intervenu tout à l'heure par rapport au Comité permanent, j'ai parlé d'un petit problème que j'avais dans le paragraphe un petit peu avant. Je pense que c'est une question quand même assez critique.

Encore une fois, il me semble que la façon dont on s'exprime ici est un petit peu incomplète. Ce que l'on dit, c'est donc que le Comité de noms propose d'interrompre les changements à la zone racine qui sont actuellement effectués par la NTIA, et ce que l'on dit, en fait, ce n'est pas que nous allons interrompre l'autorisation des changements à la zone racine qui est actuellement effectuée par la NTIA. Moi, il me semble qu'il faille réexprimer ceci. Par exemple, la communauté des noms propose que l'autorisation, qui est celle de la NTIA actuellement, n'ait pas besoin d'être répliquée, d'être reproduite en un nouveau processus. Il faut que les choses soient claires, c'est cette petite partie que nous ne reproduisons pas. Sinon, pour moi, ce que l'on disait, c'était, bon, il n'y a rien, il n'y a plus rien. Et j'aimerais aller encore un petit peu plus loin là-dessus pour qu'il y ait un contrôle adéquat des processus. Donc, ce que nous faisons, c'est que nous déplaçons la fonction actuelle de la NTIA qui est une fonction administrative [*péricale*], et nous la faisons passer au PTI et à l'ICANN. Ce sont eux qui s'occupent de l'autorisation, donc cette fonction existe toujours, mais

---

elle n'est pas faire par une entité externe. Donc, voilà pourquoi je suggérerais une manière de s'exprimer un petit peu différente, plus claire. Il y a toujours le contrôle des processus qui serait naturel au sein de l'ICANN là-dessus. Donc, en fait, voilà comment j'exprimerais les choses. La communauté des noms propose que l'autorisation des changements de la zone racine, qui sont actuellement effectués par la NTIA, n'ait pas besoin d'être reproduite dans le nouveau processus. Et le processus se fera au sein du système.

ALISSA COOPER :

Cela [peu clair 0:59:00] ce que Manal disait tout à l'heure de la proposition des noms. C'est qu'on n'a pas énormément de temps et qu'il est important que l'on aborde ces autres questions de la proposition qui sont peut-être plus essentielles. Mais on pourrait peut-être recommander à la NTIA d'agir de cette manière. Pourrait-on essayer, peut-être, de transmettre cette idée?

Je ne voudrais pas consacrer trop de temps à ce résumé vraiment.

Martin.

MARTIN BOYLE :

Oui, j'ai reconnu moi-même tranquillement – je me suis moi-même préoccupé du manque de temps, de ne pas avoir le temps de voir la possibilité de lire la proposition du CWG, mais cette proposition est déjà assez détaillée. Voilà pourquoi je dis qu'on ne devrait pas expliquer qu'on ne déstabilise pas le système, mais plutôt que c'est une élection, un choix conscient. Et je serais prêt à essayer de me trouver des extraits

---

du texte qui soutiennent – cette idée était de collaborer, de proposer une rédaction pour le texte.

ALISSA COOPER : Ce serait [peu clair 1 :01 :07] si vous essayez de le faire juste après l'appel.

Russ Mundy, allez-y.

Vous allez nous parler du diagramme?

RUSS MUNDY : Oui. Avant de passer au diagramme, au schéma, j'ai une remarque à faire au sujet de notre intervention et de la suppression de cette mention de la NTIA. Il me semble que par le passé, on a déjà vu des situations où les personnes confondent les activités de notre organisation avec la NTIA, avec l'ICANN, avec les fonctions IANA. Notre idée est de parler du travail quotidien, opérationnel, permanent. Et on n'a pas de mesures explicites de supervision, mais il y a des actions en cours. Et il me semble que les actions [peu clair 1 :02 :42] faisaient mention sur l'article qu'on vient de discuter... Se concentrer trop sur les détails n'est pas tellement sur le cadre général, du fait que la performance générale est appropriée, voir si les fonctions sont correctement opérées. C'est ça qui est plus important. C'est sur cela qu'il faudrait que l'on se centre davantage, sur l'ensemble, et pas tellement sur les cas individuels. Donc, il faudrait vraiment que l'on essaie de marquer cette idée de différentes façons.

---

Cela me fait penser aussi à mes commentaires concernant le schéma et sur ce que l'on pourrait ajouter à cette diapo # 28. Le fait est que dans le diagramme, dans le schéma, on parle d'abord du processus de reconsidération, de révision, et dans le cadre de la fonction des noms, par exemple, on n'identifie pas un autre niveau de gestion de litiges [peu clair 1 :03 :40] par exemple. Et la présentation qui montre les interactions exclusives à la communauté des noms, par exemple, ne comprend pas non plus, dans ce schéma, l'illustration de la fonctionnalité en cours de ce que fait IANA. Et [peu clair 1 :04 :10] impossible d'oublier cela. Il faut savoir que les fonctions IANA doivent continuer de fonctionner, doivent maintenir la résilience qu'elles ont aujourd'hui, tout au long du processus. Donc, ce que je tiens à dire au sujet du schéma est qu'il est utile, mais qu'il ne met l'accès que sur l'aspect de la supervision. Et donc, on discute de l'impact sur le fonctionnement d'IANA, si la fonction va continuer de fonctionner correctement sans parler de ce qu'ils font ou des actions en cours au quotidien. Et c'est ça, le problème que j'ai avec cette proposition, avec ce schéma, c'est qu'il n'illustre pas vraiment ce qu'IANA est et doit continuer d'exercer ses fonctions correctement. Donc, on ne parle pas de l'aspect quotidien, c'est ça que je voulais dire, du point de vue du client. Merci.

ALISSA COOPER :

Alors, dans cette image spécifique de la proposition de la communauté des noms, on voit cette flèche des consommateurs qui contribue à la PTI. Si on ajoutait cela au schéma, est-ce que vous seriez satisfait?

---

RUSS MUNDY :

Oui, ce serait correct pour la communauté des noms, mais je ne vois pas comment cette image pourrait montrer des changements [peu clair 1 :06 :04] ou s'il faut créer de nouveaux registres pour l'IETF. Et c'est pareil pour les RIRs. Le diagramme, schéma, à mon avis, ne reflète pas les nouvelles sessions, par exemple, d'un bloc. Ce schéma ne se centre que sur la supervision, comme je le disais. Et cela pourrait, bien sûr, impliquer des problèmes.

ALISSA COOPER :

Oui, c'est vrai que la conception n'est pas très bonne. On se centre trop sur la supervision, mais on ne parle pas des autres modifications qui pourraient être apportées à la structure. Donc, au moins, du point de vue de l'IETF, je ne considère pas que la session des paramètres de protocoles, par exemple, fasse partie du processus de supervision. C'est une fonction en elle-même. Donc, je pense qu'il faut éviter de fournir trop de détails dans un même schéma sachant que, par rapport à la supervision, il pourrait y avoir des fonctions ou des mécanismes qui n'auront plus lieu. Je ne suis pas tout à fait sûr de [peu clair 1 :07 :26] important de conserver ce diagramme dans notre document, que les gens comprennent ce que dit la proposition en termes généraux. Donc, ce serait bien d'essayer de maintenir ce schéma, mais je comprends tout à fait ce que vous dites, qu'il manque cette partie concernant la communauté des noms.

Donc, si la communication que vous proposez pouvait vous faire accepter de conserver ce schéma, je ne pense pas qu'il soit nécessaire à ce point-là d'entrer dans les détails des sessions que l'on fait parce que les autres détails ont déjà été acceptés par les autres communautés.

---

Donc, voilà ma question pour vous. Si on ajoutait la partie des clients qui montre comment les questions mineures sont résolues, est-ce que cela pourrait vous faire accepter de conserver ce schéma?

RUSS MUNDY :

Oui, je pourrais accepter cela du point de vue schématique. Je n'ai pas eu l'occasion de voir le texte et [sous-titres] qui entourent l'emplacement du schéma dans le document, mais le problème, le problème que j'aurais, même si on ajoutait cette partie supplémentaire des informations, qui serait un bon ajout sans doute, mais je pense que l'on ne devrait pas avoir trop d'informations. Le problème que j'ai dans un contexte plus large est que s'il n'est pas clair que cela représente la responsabilité, l'aspect de la supervision aussi, et les activités en cours de l'IANA au jour le jour, il faudrait que ce soit bien expliqué que ces activités ne sont pas montrées ici, qu'il y a un autre travail qui est censé continué sans interruption, sans problème. Ce que je veux dire, en fait, c'est que ce qui fonctionne déjà aujourd'hui ne va pas être interrompu à travers ce processus, même dans la présentation ni dans le texte non plus d'ailleurs. Je ne vois pas de textes qui expliquent cela.

Il me semble que c'est la partie la plus importante à expliquer, c'est l'aspect le plus important, c'est le fait que l'opération des fonctions IANA, pour les trois communautés d'ailleurs, est censée continuer à fonctionner d'une manière cohérente avec les opérations actuelles et que dans beaucoup de cas, ou dans la plupart des cas, même, ces opérations ou ces opérations ne pourraient ne pas changer du tout.  
Merci.



---

ALISSA COOPER : Merci, Russ. Alors, voilà ce que j'ai à vous proposer. On va parler aux concepteurs pour qu'ils ajoutent ces autres informations d'intérêt et peut-être que pour cet appel, on pourrait essayer de réviser un texte qui en plus présente les contenus du schéma pour nous assurer que tout sonne bien clair pour les personnes qui vont lire la proposition pour nous assurer que tout le contenu soit clairement expliqué, qui explique le détail que ce qui est inclut dans le schéma pour que tout le monde comprenne les opérations quotidiennes d'IANA.

RUSS MUNDY : Oui, je serais satisfait de cela. C'est une approche excellente à mon avis.

ALISSA COOPER : Bien. Parfait.

Alors, je dirais que nous avons vraiment très peu de temps. Donc, je voudrais demander aux personnes qui se sont ajoutées à la liste d'intervenants qu'ils soient brefs. Il faut vraiment que l'on essaie de conclure nos discussions sur ce document dans les 45 prochaines minutes et de voir si on arrive à couvrir les autres parties de l'ordre du jour.

Kavouss, vous avez la parole.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous. On n'a pas le temps d'ajouter de nouvelles idées. Et du point de vue de la communauté des noms, je ne suis pas d'accord avec ce que Martin a dit, de manière respectueuse.

---

Mais je ne suis pas d'accord avec lui. Ce que vous ajouterez à ce schéma devrait être de très haut niveau et ça devrait correspondre avec ce que l'on a déjà. C'est tout. Merci.

ALISSA COOPER : Merci.

Maintenant, Manal.

MANAL ISMAIL : Merci, Alissa.

Daniel a fait une proposition sur le chat. Il proposait que l'on ajoute un mot ou un schéma. C'est [peu clair 1 :13 :03] sur le chat en ce moment. Donc, ça pourrait être sensible de le faire. Mais je n'ai pas d'objections si vous trouvez que cette manière de [faire] est la meilleure.

ALISSA COOPER : Merci. Oui, je viens de voir. Je ne sais pas ce qui se passe dans ces discussions. J'espère qu'on pourra essayer de conclure avant la fin de l'appel.

Alan, allez-y.

ALAN BARRETT : Merci. C'est Alan.

Par rapport au schéma, je pense que dans le cadre de la présentation, ce schéma se comprenait mieux, mais ici, comme document

---

indépendant, tout seul, isolé, ça nous [peu clair 1 :14 :01] différentes couleurs, différents tons de bleu, de vert, qui représentent différentes communautés. Donc, peut-être qu'on devrait essayer d'expliquer ce qui correspond à la fonction des noms, à la fonction des numéros, à la fonction des domaines. [C'est peut-être expliqué] sur la présentation, mais j'avoue que ce n'est pas clair ici.

ALISSA COOPER : Vous voulez dire que parce qu'on a éliminé les autres diapositives, ce n'est plus compréhensible?

ALAN BARRETT : Oui. Étant donné qu'on n'a plus les diapositives — c'est vrai qu'on a les codes ici par couleur, mais peut-être qu'on devrait avoir une légende qui explique ce que les couleurs veulent dire.

ALISSA COOPER : Bien. On pourra demander cela aux concepteurs.

Bien, je ne vois pas d'autres intervenants sur notre liste.

Pardon, j'ai du mal ici avec cette fonction du document... Voyons voir si cela peut résoudre le problème.

Alors, y'a-t-il des objections par rapport à la section # 4?

Le principal était l'ajout de cette phrase ici et l'élimination des autres sections qui portaient sur les processus, sur les commentaires que nous avons reçus à travers le forum. D'une part, on devait expliquer ce qui

---

s'était passé sans aborder spécifiquement les différentes plaintes que l'on avait reçues par rapport au processus, bien que l'on n'ait pas résumé ces plaintes. On explique simplement le processus ici.

Alors, y'a-t-il des remarques? Des remarques au sujet de la section # 4?

Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :

Oui, je m'excuse. On a tellement parlé de cette partie du résumé de la proposition, j'ai moi-même proposé d'ajouter quelque chose par rapport au paragraphe C. On parlait de l'accès aux informations et aux références qui avaient été faites. Ce qui est vraiment important pour l'essence de cette partie.

ALISSA COOPER :

Oui, merci, Kavouss, j'ai annoté toutes vos propositions.

Commentaires sur le 4A, 4B... On a maintenant ce texte dans la partie 4B qui concerne – attendez...

Voilà. C'est ici qu'on a cette nouvelle rédaction sur le statut de la complexité et du degré d'achèvement d'une nouvelle proposition ici, dans le paragraphe # 2.

Y'a-t-il des remarques? D'autres remarques pour le 4B?

Paul, allez-y.

---

PAUL WILSON : En réalité, cela porte sur quelque chose qu'on a [peu clair 1 :18 :56] par rapport au travail du Groupe. On parlait de VeriSign et de l'accord avec le mainteneur de la zone racine, je ne suis pas tout à fait sûr si on a discuté de cette question ou pas dans le paragraphe 41, mais on avait un commentaire au sujet des accords entre nous de ce qui était essentiel.

ALISSA COOPER : Alors, j'ai ajouté le paragraphe # 43 sur l'écran en ce moment. Et c'est une partie qui reprend cette question de l'exhaustivité.

Manal.

MANAL ISMAIL : Merci, Alissa.

Je ne sais pas si c'est à ce point-là que je devrais faire mon commentaire, mais j'aimerais noter que j'ai essayé de surligner en bleu ces parties du travail du CCWG en [élaboration] en ce moment. Et le fait qu'au moment de publier notre document pour consultations publiques, ce travail pourrait ne plus être exact. Donc, je voudrais savoir si on compte réviser cela. C'est dans les différentes parties, pas dans une section spécifique. Merci.

ALISSA COOPER : Merci. Il me semble qu'on pourrait faire ces modifications à la longue ou peut-être qu'on devrait préserver cela tel quel et le modifier une fois qu'on aura passé la période de consultations publiques.

---

Russ, allez-y.

RUSS MUNDY :

Merci, Alissa.

Il me semble que ce paragraphe particulier devait passer à l'exactitude. Et c'est parce qu'en matière d'exactitude, on devrait avoir les réponses respectives qui découlent de la lettre du [peu clair 1 :22 :11]. Donc, cela ne répond pas vraiment à si on devrait considérer ou pas cet accord pour la partie qui nous concerne. Je pense qu'en matière de réalisabilité, de faisabilité, c'est plus approprié qu'en ce qui concerne l'exhaustivité.

ALISSA COOPER :

Oui. Alors, en matière d'exhaustivité, Paul, vous voulez parler?

PAUL WILSON :

Oui, c'est en fait une question qui n'est pas dans la portée du processus complet. Si on parle d'exhaustivité, il faudrait que l'on voie si on doit considérer ces autres aspects. Je ne suis pas sûr qu'il y ait vraiment des informations incluses ici.

ALISSA COOPER :

Oui. Ce que je clarifierais est d'avancer parce qu'on n'a pas des avis définitifs là-dessus et je prendrai note de cela pour en reparler avec Manal. On notera qu'il n'y a pas eu d'accord sur la proposition. On continuera d'en discuter à travers la liste.

---

Je ne vois pas d'objections, donc on va prendre cette note.

Manal a une remarque à faire au sujet de la question des marques commerciales. Je propose que l'on discute de chaque question dans un point et qu'on parle de l'*interprétabilité*, ce qui devrait peut-être être repris dans la partie de la responsabilité pour ce commentaire.

Y'a-t-il quelque chose d'autre au sujet de la section C? Non? On passe à la partie D, qui parle des critères.

Donc, la partie que je voulais signaler est qu'en fait, cela ne remplace pas les exigences de la NTIA pour cette partie. Le texte devrait donc refléter la protection de l'ICANN contre la capture par une organisation gouvernementale. Cela est important pour les autres parties de la proposition. Moi, je ne connaissais pas vraiment cet organe, mais on nous a envoyé ce texte aujourd'hui, qui apparaît en bleu, pour qu'on le discute.

Michael.

MICHAEL NIEBEL :

Merci, Alissa. Merci d'avoir révisé cela. J'ai un problème avec cette phrase qui parle de la représentation des fonctionnaires gouvernementaux pour l'ICANN à travers le GAC. Ça, c'est le statu quo, hein? Si on décide de la question avec le CWG, on pourrait empêcher le résultat potentiel. Cela ne devrait pas nous empêcher de discuter au sein du GAC, avec le GAC et au sein de notre groupe et avec le CWG. Merci.

---

ALISSA COOPER :                      Merci, Michael.

Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH :                      Oui. Nous en avons parlé hier soir. Nous avons parlé des anciennes parties de travail et lors d'une réunion, il a été décidé de mentionner dans les statuts et dans les procédures que le GAC conserve son rôle consultatif, qu'il n'y a pas de changements là-dessus, etc. Nous n'avons rien changé, nous n'avons pas changé – mis le GAC dans l'IFR, dans le Panel de révision indépendant, donc je crois que l'on peut effacer ce paragraphe. C'est un paragraphe qui a été mentionné au sein de la réunion du CCWG au parlement des gouvernements et donc, le SAC, le SSAC, le GAC pourraient, à l'avenir, si cela est décidé, s'associer à certaines collectes, certaines activités, certaines entités, mais donc, pour l'instant, nous n'avons pas besoin de mentionner ceci. C'est quelque chose qui est supplémentaire, qui n'est pas nécessaire et qu'il faut effacer. Le GAC n'a pas décidé de faire quoi que ce soit, à savoir se joindre au vote ou pas donc, je pense que ceci est complètement inutile. Il faut effacer cette partie. Merci.

ALISSA COOPER :                      Merci, Kavouss.

Manal, allez-y.





---

Je dois admettre que depuis que nous nous sommes mis d'accord sur les commentaires faits par nos collègues du GAC, à savoir que nous ne sommes pas vraiment à un point où nous pouvons ne dire beaucoup. Je crois que la référence, la partie la plus importante de tout système en termes « d'éviter d'être... en fait, pris captif par une communauté », que ce soit le gouvernement ou autre, une communauté, je crois qu'il serait quand même bien de considérer les paragraphes qui existent et qui utilisent les termes. Donc, « éviter d'être capturé » ou « d'être pris par une communauté »...

Donc, il serait important de noter qu'au sein de la communauté multipartite, il est important, justement, de ne pas laisser à une partie prenante la capacité de tout prendre en charge. Donc, la question, c'est vraiment le principe, le principe de la communauté de l'ICANN.

Merci.

ALISSA COOPER :

Merci, Martin.

Alors, je voulais simplement annoncer que l'interprétation en chinois va s'arrêter parce qu'elle est toute seule donc, nous la remercions. Mais elle doit s'arrêter maintenant.

Ce qui n'est pas clair pour moi, c'est qu'il faudrait que tout dans ce paragraphe dépende du CCWG. Donc, je ne veux pas changer ou ajouter des choses qui, peut-être, pourraient être sujettes à changements. Donc, encore une fois, je suggérerais que nous éliminions cette partie, que nous laissions les deux premières phrases telles quelles et que nous

---

laissions les documents tels quels. Nous pourrions y revenir après le travail du CCWG. Bien sûr, il est important de fournir une explication ici. Nous avons déjà une petite explication, mais tout ceci reste un petit peu indécis, nous ne pouvons pas vraiment ajouter quoi que ce soit pour l'instant.

Kavouss, allez-y.

KAVOUSS ARASTEH : C'est le paragraphe que je souhaitais, en fait, ajouter quelque part, qui puisse traiter de tous ces points. Donc, il faut noter que les activités du CCWG, en ce qui concerne l'amélioration de la responsabilisation de l'ICANN et de l'intégration de la communauté y compris le processus de révision indépendante sont en cours et seront publiés pour commentaires publics en même temps. Donc, simplement un paragraphe général que tout le monde pourrait voir comme quoi toutes les questions dont on parle sont concernées. Et parmi ces questions, c'est justement la question des pistes de travail.

Donc, je ne sais pas si vous avez noté ce que je viens de dire, mais cela permettrait de couvrir tous ces points. Merci.

ALISSA COOPER : Merci, Kavouss. J'ai noté ceci. S'il vous plaît, envoyez ce que vous avez proposé à la liste de diffusion.

KAVOUSS ARASTEH : Je vais le mettre dans le chat.

---

ALISSA COOPER : Oui, très bien, mettez-le dans le chat.

Manal, allez-y.

MANAL ISMAIL : Merci, Alissa. Manal au micro. Je voulais simplement noter la petite partie de la section qui décrit déjà ce qui fait partie de la proposition du CWG. C'est au paragraphe 211. En ce qui concerne la proposition du CWG, donc nous en sommes là. Et donc, nous n'en sommes pas plus loin. Donc, simplement d'indiquer que ceci vient du CWG et que c'est tout ce que l'on a à dire sur cette question. Je crois qu'on n'a pas nécessairement à rajouter quoi que ce soit.

ALISSA COOPER : Merci, Manal.

MANAL ISMAIL : C'est au paragraphe 211.

ALISSA COOPER : Merci, Manal.

Donc, je crois que nous sommes tous d'accord sur cette partie. Merci à tous pour vos contributions.

Nous passons donc à la section # 5. Cette section se concentre sur les éléments de mise en application. Pour moi, je pense que le calendrier ne fait pas partie de ceci; je pensais qu'il fallait que ce soit séparé.

Alors, des commentaires sur la section 5?

Très bien. Je ne vois pas de mains levées. Cela veut dire que nous avons terminé le rapport ICG. Donc, on peut s'applaudir. Bravo. À la base, nous y sommes arrivés. Il y a encore quelques points sur lesquels nous travaillerons après l'appel pour les intégrer dans le document. Et nous donnerons... je ne sais pas... 24 heures de délai.

Attendez, je vais vérifier avec Jennifer.

Donc, 24 heures à partir de la fin de l'appel pour faire les révisions pour ensuite envoyer ceci à la traduction. Je sais que de toute façon il y a un petit peu de retard à ce niveau-là donc...

JENNIFER : Alissa, c'est Jennifer au micro. Je ne sais pas si vous m'entendez...?

ALISSA COOPER : Oui, oui, nous vous entendons.

JENNIFER : Oui. Nous avons un petit retard dans la traduction de toute façon. Donc, il est important de donner aux gens suffisamment de temps pour faire les modifications. En tous cas, c'est ce que je suggère.

---

ALISSA COOPER : Très bien. Bon. Donc, nous allons faire toutes les modifications, nettoyer le document et donner aux gens 24 heures pour passer en revue et faire leurs objections éventuelles.

Alors, passons maintenant au résumé analytique. Ce que je propose pour le résumé analytique, avant de faire les dernières modifications, c'est de s'assurer que toutes ces modifications sont reflétées dans le résumé. C'est-à-dire que ce résumé, il est déjà basé sur le rapport ICG, sur les différentes sections de ce rapport. Donc, par exemple, nous avons du texte qui était tiré des paragraphes qui étaient trop négatifs, nous les avons donc effacés. Donc, il faut s'assurer de les effacer également dans le résumé analytique. Il faut que les choses soient bien faites en parallèle.

Si tout le monde est d'accord là-dessus, je pense qu'il n'est pas nécessaire de passer en revue ce résumé analytique, à moins qu'il y ait des points sur lesquels vous n'êtes pas d'accord, mais de toute évidence, nous allons essayer de laisser le texte tel qu'il est, et d'y faire – ou d'y refléter les changements qui ont été apportés autre part.

Joe, vous avez quelque chose à rajouter?

JOSEPH ALHADEFF : Merci, Alissa.

Pour moi, j'avais soulevé la question sur la liste de discussion il y a quelques jours de ça, et le fait d'avoir des opinions proposées par les gens plutôt que des commentaires parce que c'est un peu étrange, cette structure. Parce que, parfois, les gens ne fournissent pas des

---

opinions alors que – en fait, un commentaire, c’est un commentaire d’insatisfaction. Pour moi, le fait de fournir une opinion, c’est autre chose. Ce n’est pas une question de « mieux », « moins » bien ou « meilleur », mais c’est une autre approche.

ALISSA COOPER :

Oui, Joe. Et le texte auquel vous faites référence, ce n’est pas le résumé analytique, mais c’est le texte qui est sur le site Web public. Et j’ai déjà fait ce changement, et nous allons le regarder dans un instant.

Y’a-t-il d’autres commentaires sur ce résumé analytique?

Alors, nous allons maintenant regarder les commentaires des commentaires publics.

Donc, nous avons une version protégée du site que le secrétaire nous a fournie. Le contenu est le même que celui que nous avons dans le document Word. Et donc, vous allez voir, Joe, qu’ici, on a changé la façon de s’exprimer, d’accord? « Soumettre commentaires »...

Donc, voilà un peu à quoi cela ressemble. Cela présente une opportunité pour les gens de commenter par rapport à la structure et au contenu.

Y’a-t-il des commentaires sur le site Web en lui-même?

Donc, même chose ici. Si nous faisons des changements au document de proposition, eh bien, il faudra revenir sur le site Web pour s’assurer qu’ils sont reproduits dans ce texte également. Je sais qu’il y a une section en bas, une proposition, un résumé de proposition qui est, donc,

---

le même texte que ce que nous avons dans le document. Donc, il faut s'assurer que tout soit mis à jour.

Alors, si les gens n'ont pas vraiment eu le temps de le regarder... Par rapport à cette transition, il y a deux manières d'accepter les commentaires. Premièrement, sous format Web. Donc, comme vous le voyez là, cela n'est pas encore mis au point, nous sommes en train de résoudre certains problèmes. Donc, si les gens souhaitent donner leur opinion par rapport à la structure, ils peuvent le faire. Il y a une place pour les questions. Ces questions sont soumises en bas. Nous allons, je pense, éliminer la partie « fichier téléchargé » parce que c'est quelque chose qui peut être fait par e-mail. Et d'ailleurs, on peut également soumettre des commentaires par e-mail. Et nous essayons de voir si nous pouvons archiver tous les commentaires reçus sous forme de tableaux. Et donc, vous pourrez les voir organisés par thème.

Alors, Mary, vous avez un commentaire à faire?

MARY UDUMA : Est-ce que vous m'entendez?

ALISSA COOPER : Oui, nous vous entendons, Mary, allez-y.

MARY UDUMA : Très bien.

Donc, je voulais reparler su format des réponses. Nous demandons des opinions... Et donc, lorsque l'opinion est négative...



---

Je crois qu'il est important de leur demander leurs commentaires et non pas leurs opinions.

ALISSA COOPER : Je ne comprends pas bien ce que vous êtes en train de dire.

MARY UDUMA : On leur demande, en fait, leur opinion et les gens disent « oui » et ensuite, ils passent à autre chose.

ALISSA COOPER : Oui. Bien sûr. Les gens peuvent dire un petit peu ce qu'ils veulent. Mais la question que l'on posait, c'était la question comme quoi il fallait expliquer. Donc, les gens sont invités à dire s'ils ne sont pas d'accord : pourquoi? C'est un petit peu ce que nous cherchons à savoir par rapport aux critères. Nous pouvons créer nos propres raisonnements, si vous voulez, si nous pensons que les critères ne sont pas respectés. Mais ce qui nous intéresse, c'est de savoir quelle est l'opinion des gens.

Donc, je crois qu'il est important que les gens proposent, donnent un point de vue. Est-ce que cela vous convient comme réponse?

Si vous n'êtes pas d'accord, eh bien, je vous invite à relever la main.

Allez-y, Mary. Je crois que vous avez relevé la main.

---

MARY UDUMA : Ce que je dis, c'est que parfois, les gens sont découragés lorsqu'ils répondent à certains des commentaires publics étant donné les différentes questions qui sont soulevées. Et donc, je suis d'accord avec ce que vous venez de dire. Donc, parfois, il est mieux de poser des questions plutôt que de demander une opinion. Mais je suis quand même d'accord par rapport à ce que vous venez de dire.

ALISSA COOPER : Merci, Mary. Joe, allez-y.

JOSEPH ALHADEFF : Oui, Alissa. Je n'ai pas bien vu tout à l'heure quand vous avez présenté le formulaire Web, je pense qu'il faudrait qu'il y ait une partie où les gens peuvent simplement soumettre leurs pensées assez libres, si vous voulez. Donc, une case où les gens peuvent s'exprimer et qui leur dit simplement : « Voilà. Si vous avez d'autres commentaires à faire, allez-y. » Cela répondrait à la question de Mary si, par exemple, quelqu'un n'a pas envie de passer en revue toutes les questions.

ALISSA COOPER : Nous avons la dernière question pour les commentaires généraux, je crois.

JOSEPH ALHADEFF : Oui. Je ne le voyais pas, en fait, quand vous avez passé en revue le formulaire, je ne l'avais pas vue. C'était la question que je vous posais : est-ce que ç'a été fait?

---

ALISSA COOPER : D'accord. Paul Wilson, allez-y.

PAUL WILSON : Merci. Est-ce que nous allons avoir un format téléchargeable?

ALISSA COOPER : Il y a plusieurs personnes qui ont proposé ceci. Je crois qu'il peut être possible de le créer. Je ne sais pas. Il faut que je demande à Jennifer. Donc, un document Word, c'est ça?

PAUL WILSON : Oui. Parce que vous savez, le format Web n'est pas collaboratif. On remplit, on a une transaction, on partage avec les collègues, etc., mais il serait bien d'avoir ce moyen collaboratif avec certaines organisations. Donc, sous format Adobe document plutôt afin de pouvoir télécharger ceci.

ALISSA COOPER : D'accord. Alors, Jennifer, est-ce que vous pensez que c'est possible de votre côté?

JENNIFER : C'est Jennifer au micro. Donc, pour clarifier par rapport aux suggestions, vous souhaitez un format Word des onze questions, c'est bien ça?

---

PAUL WILSON : Oui. Bon, le format Word n'est pas obligatoire, c'est simplement un document qui peut être rempli. Voilà. Qui peut être modifié, édité.

JENNIFER : Oui, tout à fait. Je vais parler à mon équipe et je vais m'en occuper.

PAUL WILSON : Merci beaucoup, Jennifer.

ALISSA COOPER : Manal, vous souhaitez parler?

MANAL ISMAIL : Merci, Alissa. Je suis désolée si cela est déjà apparu à l'écran, mais je n'ai pas bien vu. J'avais proposé qu'on pose la question relative au résumé analytique du rapport de l'ICG. Je crois qu'il est bon que les gens puissent faire des commentaires là-dessus. Donc, on pourrait peut-être se mettre d'accord pour poser des questions par rapport au résumé analytique du rapport de l'ICG. Est-ce que cela reflète bien l'orientation du Groupe? C'est quelque chose que j'avais suggéré sur la liste de diffusion, mais je ne vois pas si ceci a été pris en compte. Peut-être que vous l'avez mis sur le formulaire, mais je ne le vois pas.

ALISSA COOPER : Merci, Manal. C'est quelque chose qui doit être inclus effectivement. On aurait dû le faire. Nous allons donc nous assurer que nous incluons votre suggestion dans la dernière version.

---

Donc, s'il n'y a plus personne d'autre, il y a simplement la question de l'accessibilité avec... Donc, il y a déjà plusieurs possibilités. Il y a donc la possibilité de l'envoyer par format Web. Il y a la possibilité d'e-mail. Pour nous, c'était la solution.

Joe, allez-y.

JOSEPH ALHADEFF : J'étais en train de taper ceci alors que vous en parliez. Moi, je pense qu'il faudrait simplement pouvoir – que les gens aient l'opportunité de faire des commentaires. Ce n'est pas simplement de leur demander « est-ce que vous êtes d'accord? Est-ce que cela reflète effectivement bien... », etc., etc., mais « avez-vous des commentaires à faire? » Donc, ne pas demander leur opinion, mais simplement leur demander leur opinion de manière plus large.

ALISSA COOPER : Donc, en fait, vous souhaitez que cela dise « est-ce que vous avez des commentaires sur le rapport? » C'est ça?

JOSEPH ALHADEFF : Oui. « Avez-vous des commentaires sur d'autres sections du rapport de l'ICG, y compris le résumé analytique? » Quelque chose comme ça.

ALISSA COOPER : D'accord. C'est compris.

Oui, Xiadong, allez-y.

---

XIADONG LEE : Je n'arrive pas à voir la liste des pays, donc je ne sais pas... Je pense qu'il serait mieux d'avoir des ensembles...

ALISSA COOPER : D'accord. Jennifer, est-ce que vous pouvez peut-être utiliser les codes pays? C'est une bonne suggestion, effectivement.

JENNIFER : Oui, tout à fait.

ALISSA COOPER : Merci.

XIADONG LEE : Merci.

ALISSA COOPER : Merci.

Très bien. Manal, allez-y.

MANAL ISMAIL : Rapidement. Pourquoi ne pas mettre le nom du pays? Parce que le nom du pays, de toute façon, il est compris par tout le monde. Pourquoi mettre le code à la place du pays? Je ne comprends pas trop. Est-ce que cela correspond à la communauté ICANN?

Je ne vois pas pourquoi on remplace le nom des pays par un code...

---

ALISSA COOPER : Xiadong, vous avez une réponse à ceci?

Moi, j’imaginai que c’était pour utiliser une liste existante des codes pays.

XIADONG LEE : Moi, je crois que le code pays fonctionne bien. Étant donné que tout ceci est lié aux questions de l’ICANN, étant donné qu’on a une liste ISO, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas utiliser les codes pays.

ALISSA COOPER : Je vois une suggestion d’Elise d’inclure les deux, éventuellement, à la fois le pays et le code pays.

Je suis en train de lire les différentes suggestions qui sont faites sur le chat.

Je vois quel est le problème.

Je pense que les codes pays sont une meilleure option. Cela est à notre avantage.

Y’a-t-il des objections par rapport à ceci?

Donc, utilisez le code du pays. Le code ISO.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Est-ce que je peux parler?

---

ALISSA COOPER : Oui, allez-y.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Je crois que tous les codes doivent se trouver sur le site Web. Je me souviens que l'ISO, donc, recommande toujours cette utilisation, qui est meilleure.

ALISSA COOPER : On ne vous a pas vraiment bien compris. Vous parlez du site IANA?

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Oui. Si on regarde le site IANA...

Attendez, je regarde...

Je suis en train de chercher la page sur le site IANA.

ALISSA COOPER : Bon, je pense que l'on pourrait essayer de voir si on peut résoudre cette question après et voir avec l'équipe s'il y a une liste qu'elle souhaite utiliser et nous pouvons ensuite effacer ceci si nécessaire. Si c'est trop compliqué, il sera peut-être plus simple de faire les choses comme ça. On n'est pas obligé de tout déterminer maintenant.

Donc, voyons si nous pouvons déterminer un petit peu ce que nous faisons en termes de codes ISO, d'économies et ce que nous pouvons faire là-dessus. Voilà un point de travail. Donc, on va regarder sur le site de l'IANA pour ça.



---

Nous avons pris cinq minutes de retard. Donc, il faudra vraiment que l'on conclue cet appel. Mais il est vraiment essentiel que l'on discute d'un autre point de notre ordre du jour, qui est notre matrice. On parle de cette matrice dans cette proposition. Et le Secrétariat – une matrice des Q & R. Le Secrétariat a dit qu'il a travaillé sur notre évaluation de la proposition des paramètres de protocoles. Le Secrétariat a ajouté une documentation des questions et des réponses au sujet de la proposition de la communauté des noms. Donc, l'idée ici est de publier ces informations sur notre site Web demandant à la communauté d'ajouter des commentaires en bas de la page faisant référence aux points sur lesquels ils s'expriment. Je voulais que tout le monde sache comment on comptait procéder.

Martin, allez-y.

MARTIN BOYLE :

Merci, Alissa.

Lorsque je vois le document qui a circulé hier et qui apparaît sur l'écran, je suis assez satisfait, mais je note de toute façon sous les noms – sous la ligne 1.1, en fait, on avait un titre sur les questions liées au processus d'élaboration de la proposition. C'était ça, le titre. On avait un point qui était lié aux remarques faites dans d'autres parties. Donc, je ne sais pas très bien pourquoi on a éliminé cela, pourquoi ç'a été supprimé?

ALISSA COOPER :

Je me trompe peut-être, mais une partie de ces questions et de ces commentaires des parties externes de notre proposition avait aussi été

---

envoyée. Et ça n'avait pas pour autant été inclus dans cette matrice. Cette matrice, ce tableau, en fait, correspond à nos discussions internes. Donc, voilà pourquoi, en réalité, on n'a pas ajouté cela ici. C'est parce que ça n'avait rien à voir avec la proposition. Mais parce qu'on pensait à nos interactions avec les communautés et – je n'ai pas pensé que c'eût été approprié de le faire pour la communauté des noms parce qu'on allait passer [pour les deux communautés non plus].

Est-ce que cela vous semble raisonnable, Martin?

MARTIN BOYLE :

Oui. C'est bon. C'est juste que je voulais m'assurer que cela n'a pas été supprimé de la liste. Il faut que l'on sache pourquoi on a supprimé cela, pourquoi on a supprimé ce commentaire particulier. Je pense qu'en fait, ces communautés voulaient recevoir des contributions et répondre de manière appropriée si quelqu'un s'exprimait au sujet de ce qui avait eu lieu, par exemple au sein du CCWG en ce moment et que, donc, le processus aurait dû être noté...

Donc, je voulais simplement m'assurer que ça n'a pas été oublié.

ALISSA COOPER :

Merci. J'ai Michael. Et puis, il va falloir que l'on se déconnecte, qu'on commence déjà à conclure notre appel.

---

MICHAEL NIEBEL :                    Merci, Alissa. C'est juste pour vous parler du 2.2 et du 2.5 au moment de discuter internement, ce n'était pas très clair pour moi si on essayait de répondre à des questions standards.

La question est claire parce qu'on avait des obligations juridiques [peu clair 2 :06 :46]. 2.5, je pense, reprend les mêmes informations. Donc, on pourrait simplement éliminer cela, n'est-ce pas?

ALISSA COOPER :                    Oui. Peut-être que ce serait mieux de faire cette contribution sur la liste. Parce qu'on n'a pas énormément de temps pour en discuter maintenant. On consacra les prochaines 24 heures à la révision à partir de ce moment pour que tout le monde puisse faire des remarques et que l'on puisse incorporer ces contributions.

MICHAEL NIEBEL :                    C'est bien. Merci.

ALISSA COOPER :                    Merci.

Alors, nous avons déjà couvert tout le contenu qui était essentiel. Nous allons publier sur la liste de diffusion la version mise à jour de tous ces documents. Nous allons vous permettre de prendre 24 heures pour réviser cela. Donc, à 7 h UTC du 30, nous allons conclure ce travail. Et vendredi, nous allons essayer de voir s'il y a des objections ou pas. Donc, on va prendre 24 heures de plus pour voir cela et puis on verra à

travers la liste de diffusion si on est en mesure de conclure ce travail, vendredi.

On a également prévu des séminaires Web. Le GAC prévoit des séminaires aussi. On a déjà fait circuler nos propres documents, qu'on a élaborés pour ces séminaires Web.

Et donc, je pense avoir bien conclu ce qu'il y avait à dire. Je pense qu'on est à la fin de l'appel. Je vous remercie tous d'avoir participé à cet appel et à cette période de travail. Saisissez ces 24 heures qu'il vous reste pour considérer la liste.

On remercie le Secrétariat aussi du travail fait et le reste du travail à faire.

Alors, je vous remercie tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**